



**Vingt-cinquième anniversaire de la  
quatrième conférence mondiale sur les femmes et de l'adoption de la  
Déclaration et du Programme d'action de Beijing (1995)**

**Note d'orientation concernant les examens approfondis  
au niveau national**

Septembre 2018

## INTRODUCTION

2020 sera une année charnière pour l'accélération des avancées en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles. Alors que la communauté internationale célèbre le vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (1995)<sup>1</sup>, ainsi que les cinq ans du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>2</sup> et ses Objectifs de développement durable, le moment est venu de réaliser des progrès irréversibles et mesurables vers cet engagement universel en faveur de toutes les femmes et les filles, à l'échelle internationale.

En prévision de cet anniversaire, un processus d'examen complet au niveau national auquel participent toutes les parties prenantes a été mis en place. Sous la direction du chef d'État ou du gouvernement, les examens devront mobiliser, quels que soient leur branche ou leur niveau, le gouvernement, les organisations de la société civile, le secteur privé, les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et internationales, les milieux universitaires, les médias et d'autres parties prenantes. Les examens devront plus précisément mobiliser toutes les femmes et tous les hommes, de tous âges, autour d'un dialogue renouvelé concernant le changement et les mesures à prendre pour prévenir et éliminer toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles.

Cet anniversaire représente une occasion de rassembler une jeune génération de militants pour l'égalité des sexes et des membres qui ne sont pas pleinement impliqués dans les efforts de l'ensemble de la société et du gouvernement. En unissant leurs forces, le gouvernement et la société ont la capacité de surmonter et d'éliminer les causes profondes de l'inégalité des sexes et de définir la voie à suivre afin d'obtenir une égalité effective et de faire en sorte que toutes les femmes et les filles jouissent de droits égaux et de chances égales.

Cet anniversaire est également l'occasion de renforcer les actions favorables à l'égalité des sexes et la mise en œuvre d'autres engagements mondiaux, notamment la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et les résolutions ultérieures sur les femmes, la paix et la sécurité ; le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (2015) ; et l'accord de Paris sur les changements climatiques (2015), entre autres.

À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, la Commission de la condition de la femme des Nations Unies entreprendra un examen et une évaluation des progrès réalisés en matière de mise en œuvre, en mars 2020<sup>3</sup>.

En conséquence, tous les États sont invités à procéder à des examens approfondis au niveau national des progrès réalisés et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que des conclusions de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en 2000<sup>4</sup>. Les gouvernements sont invités à collaborer à tous les niveaux avec les parties prenantes concernées sur les préparatifs de l'examen de 2020, afin de tirer parti de leur expérience et de leur expertise. Les commissions régionales des Nations Unies sont invitées à procéder à des examens

---

<sup>1</sup> Voir le chapitre I, résolution 1, annexes I et II du [Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes](#), Beijing, 4–15 septembre 1995.

<sup>2</sup> Voir la Résolution [70/1](#) de l'Assemblée générale des Nations Unies.

<sup>3</sup> Résolution [2018/8](#) du Conseil économique et social (ECOSOC).

<sup>4</sup> Résolution [S-23/2](#), annexe, et résolution [S-23/3](#), annexe.

régionaux afin que les résultats des processus intergouvernementaux au niveau régional puissent être pris en compte dans l'examen de 2020 de la Commission.

Enfin, en septembre 2020, l'Assemblée générale devrait convoquer une réunion de haut niveau d'une journée,<sup>5</sup> afin de célébrer le vingt-cinquième anniversaire et accélérer les avancées en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles.

La présente *Note d'orientation concernant les examens approfondis au niveau national* a été préparée par ONU-Femmes en collaboration avec les cinq commissions régionales (la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO)). Elle vise à soutenir les États et les autres parties prenantes dans le cadre des examens approfondis au niveau national.

Dans une première section, la *Note d'orientation* propose des suggestions sur le processus (couvrant la structure institutionnelle, la participation de plusieurs parties prenantes et la préparation d'un rapport national, notamment un calendrier, et des sources possibles d'information). Dans une deuxième section, la *Note d'orientation* fournit des suggestions et des questions détaillées afin de faciliter la préparation d'un rapport national.

---

<sup>5</sup> Résolution [2018/9](#) du Conseil économique et social (ECOSOC).

## **PARTIE I. EXAMENS APPROFONDIS AU NIVEAU NATIONAL**

### **a. Objectifs**

Les examens approfondis au niveau national ont pour objet d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre et identifier les problèmes rencontrés. Ils doivent permettre d'établir un bilan des réalisations, d'identifier les lacunes et les échecs, et de définir des stratégies afin d'y remédier. Ils doivent donner lieu à un engagement renouvelé et à des ensembles d'actions prioritaires clairs, comprenant des délais, des acteurs et des ressources pour leur mise en œuvre. Les examens doivent permettre d'aligner et de créer des synergies avec les travaux sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de dynamiser sa mise en œuvre favorable à l'égalité des sexes. Il est important que ces examens impliquent toutes les parties prenantes.

### **b. Structure institutionnelle et communications**

*Leadership* : Les examens approfondis au niveau national doivent comporter une approche à l'échelle de l'État. À cette fin, il est recommandé que le leadership général des examens au niveau national soit confié au chef d'État ou du gouvernement et que dans ce contexte, le chef du mécanisme national pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, de préférence au niveau ministériel, joue un rôle de coordination.

*Approche à l'échelle de l'État et coordination* : Un comité ou groupe de travail interministériel, présidé par le chef du mécanisme national pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et réunissant tous les ministères et agences gouvernementales, peut constituer une voie d'approche pangouvernementale pour cet examen, confirmant ainsi que tous les ministères et agences gouvernementales contribuent à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles et y portent un intérêt. Les autorités gouvernementales locales et municipales peuvent également apporter une contribution importante. À cette fin, les comités interministériels existants peuvent être renforcés. Il est également recommandé que l'examen soit étudié au moins une fois par le Cabinet du chef de l'État ou du gouvernement. La collaboration et la conformité aux autres mécanismes institutionnels existants, en particulier ceux chargés de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ou de la préparation des rapports en vertu des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels adhère l'État sont également recommandées.

*Accès aux données* : L'examen approfondi au niveau national se fonde sur des données de qualité, à jour et ventilées. L'examen peut également servir à recueillir des données supplémentaires ventilées par sexe, âge, ainsi que d'autres facteurs et statistiques du genre. La collaboration des bureaux nationaux de statistique est importante, de même que le rôle qu'ils jouent.

*Approche à l'échelle de la société et coordination* : Outre les structures institutionnelles qui garantissent une approche à l'échelle de l'État, des accords de collaboration et de consultation avec d'autres parties prenantes doivent être mis en place. Un comité de pilotage national convoqué par le chef du mécanisme national pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ou des dispositions similaires, doivent être constitués afin de favoriser les échanges réguliers avec les parties prenantes et de tirer des résultats de ces derniers. Ces parties prenantes doivent inclure, entre autres, les organisations de la société civile, notamment les organisations communautaires et de femmes, des groupes féministes, les défenseuses e des droits de l'homme, les organisations dirigées par des jeunes et des filles, les syndicats, les

organisations professionnelles, le secteur privé, les milieux universitaires et les institutions nationales de protection des droits de l'homme, le cas échéant.

*Diffusion des informations* : L'examen approfondi au niveau national doit faire l'objet d'une large publicité. En outre, l'état d'avancement des activités doit être communiqué régulièrement par le biais des médias traditionnels et nouveaux, notamment des réseaux sociaux.

### **c. Participation et contributions de plusieurs parties prenantes**

*Parties prenantes* : Parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles à l'échelle mondiale constitue une responsabilité sociétale. Cela est largement confirmé dans tous les domaines critiques de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, dans les résultats de son premier examen de 2000 et dans les résultats ultérieurs invitant les parties prenantes à contribuer à la mise en œuvre. Une approche à l'échelle de la société doit donc compléter l'approche à l'échelle de l'État concernant les examens approfondis au niveau national. Parmi les entités qui jouent un rôle clé à cet égard, citons : les organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes, les défenseuses des droits de l'homme, les institutions nationales de protection des droits de l'homme, le cas échéant, les organisations représentant les femmes et les filles victimes de formes multiples et convergentes de discrimination, d'autres organisations représentatives telles que les syndicats, les organisations féminines d'auto-assistance, les groupes de jeunes, les organisations religieuses et organisations professionnelles, ainsi que le secteur privé, notamment les organisations patronales. Il sera également important de collaborer avec les milieux universitaires et d'établir des contacts avec eux. Les médias doivent également être impliqués.

*Engagement* : L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles exigent des changements à tous les niveaux, y compris au niveau individuel. Les examens au niveau national constituent une occasion de créer un débat national sur la question et de faire participer chaque homme, femme, garçon et fille. Des campagnes d'information, notamment via les réseaux sociaux, ainsi que des forums de discussion nationaux, infranationaux et locaux, des assemblées publiques et d'autres plates-formes appropriées peuvent être utilisés pour assurer une large sensibilisation et un engagement inclusif.

*Contributions* : Afin de renforcer leur implication, il est important de faire participer les parties prenantes au processus. Les examens approfondis au niveau national doivent permettre de garantir que toutes les parties prenantes participent au processus et contribuent à accélérer la mise en œuvre des engagements existants en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. Une stratégie d'engagement impliquant plusieurs parties prenantes peut être mise en place pour sensibiliser et impliquer systématiquement toutes les principales parties prenantes, et garantir leur mobilisation et leurs contributions réelles au processus d'examen. Différentes parties prenantes, telles que le secteur privé, les établissements scolaires, les universités et autres, peuvent contribuer directement à la réalisation de l'égalité des sexes grâce à leurs propres actions.

*Activités* : Un calendrier des activités doit être tenu à jour et les contributions de toutes les parties prenantes, y compris leurs engagements à des actions spécifiques, doivent être compilées et divulguées.

*Rôle du système des Nations Unies* : Les organismes du système des Nations Unies, en particulier ONU-Femmes si celui-ci est présent, et les coordonnateurs/coordinatrices résidents, les équipes nationales des Nations Unies et les groupes thématiques sur l'égalité des sexes, doivent être invités à soutenir ces processus. Il peut s'agir d'une assistance technique visant à faciliter l'engagement et la participation des parties prenantes, et d'un appui pour la collecte et l'analyse des données.

*Rôle des commissions régionales des Nations Unies* : Les commissions régionales sont encouragées à procéder à des examens régionaux afin que les résultats des processus intergouvernementaux au niveau régional puissent être pris en compte dans l'examen de 2020 de la Commission. Le cas échéant, les commissions régionales veilleront également à soutenir leurs États membres respectifs dans le cadre des préparatifs nationaux. Les réunions d'examen régionales doivent avoir lieu à la fin de l'automne 2019 et au début de l'année 2020.

**d. Calendrier relatif aux examens approfondis au niveau national, à la préparation d'un rapport national et à sa soumission aux commissions régionales des Nations Unies et à ONU-Femmes**

Les examens approfondis au niveau national devront débuter dès que possible et de manière très médiatisée. Ils devront également comprendre un calendrier des consultations avec les parties prenantes et des activités spécifiques visant à faire le bilan des réalisations, à identifier les problèmes de mise en œuvre et à engager toutes les parties prenantes à prendre des mesures concrètes, à tous les niveaux.

Le comité interministériel ou le groupe de travail a la possibilité de superviser le processus de rédaction d'un rapport national.

Les rapports nationaux devront faire la synthèse des progrès réalisés au cours des cinq dernières années (soit environ de 2014 à 2019 ou depuis l'achèvement du rapport national à l'occasion du 20e anniversaire du Programme d'action de Beijing), des défis auxquels font toujours face les femmes et les filles, et des prochaines étapes à suivre d'après le questionnaire fourni dans la partie II. de la présente *Note d'orientation*. Ces rapports constituent un résultat tangible de l'examen approfondi au niveau national.

Une fois terminés, les rapports nationaux devront non seulement être publiés de manière très médiatisée, de préférence par le chef d'État ou du gouvernement, mais également être diffusés à grande échelle. Ils devront être soumis par voie électronique à ONU-Femmes et à la Commission régionale concernée. Les rapports nationaux seront intégrés aux rapports de synthèse régionaux respectifs que les commissions régionales prépareront en vue de leurs examens intergouvernementaux régionaux respectifs. Les rapports nationaux seront également intégrés au rapport de synthèse mondial qu'ONU-Femmes soumettra lors de la soixante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme qui se tiendra en mars 2020.

Voici une proposition de calendrier relatif aux examens approfondis au niveau national :

- **Septembre 2018** : publication par ONU-Femmes et par les commissions régionales des Nations Unies de la présente *Note d'orientation concernant les examens approfondis au niveau national*
- **De septembre à décembre 2018** : processus de planification initié au sein du gouvernement, notamment la création de comités et de groupes de travail, et le premier contact avec les parties prenantes ; processus de planification initié par les parties prenantes
- **De janvier à mai 2019** : à la suite du lancement officiel du processus d'examen approfondi au niveau national par le chef d'État ou du gouvernement, des consultations et des activités impliquant les parties prenantes ont lieu, parallèlement à la préparation du rapport national
- **1er mai 2019** : soumission du rapport national à la Commission régionale des Nations Unies et à ONU-Femmes

- **D'avril à septembre 2019** : Organisation de consultations régionales avec diverses parties prenantes par les Commissions régionales
- **De mai à octobre 2019** : Présentation de grande envergure du rapport national au niveau des pays, suivie par les activités de mise en œuvre (et, selon le cas : Achèvement de tous les rapports nationaux et soumission aux commissions régionales et à ONU-Femmes)
- **Octobre / novembre 2019 / février 2020** : réunions intergouvernementales régionales
- **Mars 2020** : 64e session de la Commission de la condition de la femme
- **Septembre 2020** : Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale à l'occasion de Beijing +25, avec la participation du chef d'État/du gouvernement

**D'ici le 1er mai 2019, les gouvernements sont invités à envoyer à leurs commissions régionales respectives et à ONU-Femmes leurs rapports nationaux, sous forme électronique et sur papier, dans l'une des six langues officielles de l'ONU, aux adresses suivantes :**

#### **ONU-Femmes**

Division du soutien intergouvernemental  
 220 East 42<sup>nd</sup> Street, Room 18-43  
 New York, NY 10017  
 Contact : Mme Christine Brautigam  
 Directrice de la Division du soutien intergouvernemental  
 E-mail : [Beijing25nationalreviews@unwomen.org](mailto:Beijing25nationalreviews@unwomen.org)

#### **CEA**

Contact : Mme Ngoné Diop  
 Chef de la Section égalité des sexes et autonomisation des femmes  
 E-mail : [diopn@un.org](mailto:diopn@un.org) (Référence : Beijing+25)

#### **CESAP**

Contact : Mme Cai Cai  
 Chef de la Section égalité des sexes et insertion sociale  
 E-mail : [escap-sdd@un.org](mailto:escap-sdd@un.org) (Référence : Beijing+25)

#### **CEE**

Contact : Mme Malinka Koparanova  
 Spécialiste hors classe des questions sociales et Point focal du genre  
 E-mail : [ECE-Beijing25@un.org](mailto:ECE-Beijing25@un.org)

#### **CEPALC**

Contact : Mme Lucia Scuro  
 Spécialiste des questions sociales, Division de la promotion de l'égalité des sexes  
 E-mail : [Lucia.scuro@un.org](mailto:Lucia.scuro@un.org) ; [dag@cepal.org](mailto:dag@cepal.org) (Référence : Beijing+25)

#### **CESAO**

Contact : Mme Mehrinaz El Awady  
 Directrice du Centre de la CESAO pour la femme  
 E-mail : [escwa-ecw@un.org](mailto:escwa-ecw@un.org) (Référence : Beijing+25)

ONU-Femmes ne traduira aucun rapport et publiera ces derniers sur son site Web dans la ou les langues dans lesquelles ils auront été rédigés.

#### e. Sources d'information

Les rapports nationaux doivent s'appuyer sur les entrées des processus consultatifs nationaux et en tirer parti. Ils doivent également exploiter les sources d'information existantes.

Les sources d'information peuvent inclure les éléments suivants :

- Les rapports soumis aux organes internationaux de surveillance de l'application des traités relatifs aux droits de l'homme, en particulier le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (voir <https://tbinternet.ohchr.org/SitePages/Home.aspx> pour les rapports des États parties) ; et aux organismes de surveillance régionaux, tels que ceux créés dans le cadre de la Convention d'Istanbul (<https://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/country-monitoring-work>) et de la Convention de Belém do Pará (<http://www.oas.org/es/mesecvi/nosotros.asp>)
- Les rapports soumis dans le cadre des processus d'examen internationaux, tels que l'Examen périodique universel (sous l'égide du Conseil des droits de l'homme) ou les Examens nationaux volontaires (dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030)
- Les rapports soumis dans le cadre des processus d'examen régional, tels que ceux organisés sous l'autorité des organes intergouvernementaux régionaux.

Les informations sur les processus d'examen et d'évaluation antérieurs de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, notamment les rapports soumis par les États membres au Secrétariat des Nations Unies avant la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995), et sur les processus d'examen et d'évaluation dans le cadre de son cinquième (2000), dixième (2005), quinzième (2010) (<http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/index.html>) et vingtième anniversaire (2015) (<http://beijing20.unwomen.org/fr>) sont disponibles via les liens ci-inclus.

Des informations pertinentes sont également disponibles dans les publications et sur les sites Web suivants :

- *Traduire les promesses en actions : l'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.* Ce rapport, préparé par ONU-Femmes en 2018, fournit une évaluation complète et fiable des progrès réalisés, des lacunes observées et des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des ODD dans une perspective de genre : <http://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2018/2/gender-equality-in-the-2030-agenda-for-sustainable-development-2018>
- *Prévenir les conflits, transformer la justice, obtenir la paix : Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies* Cette étude préparée pour le quinzième anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité fournit une évaluation des progrès et des recommandations sur la marche à suivre : <http://www.unwomen.org/~media/files/un%20women/wps/highlights/unw-global-study-1325-2015.pdf>
- *Forum de l'ECOSOC sur le financement du développement* Il s'agit d'un processus intergouvernemental à participation universelle, chargé d'examiner le Programme d'action d'Addis-Abeba, d'autres financements pour le développement et les moyens permettant de mettre en œuvre les Objectifs de développement durable (ODD)



<http://www.un.org/esa/ffd/ffdforum/>. Le Rapport annuel présente un aperçu des progrès et des perspectives : <https://developmentfinance.un.org/>

- Site Web des Nations Unies sur les changements climatiques : <https://unfccc.int/fr>
- Site Web du Nouveau programme pour les villes : <http://habitat3.org/wp-content/uploads/NUA-French.pdf>

Les sites Web des commissions régionales proposent également des publications et des sources d'information susceptibles d'appuyer les examens au niveau national.

Des informations sur le processus d'examen et d'évaluation à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire, y compris les rapports nationaux, seront publiés sur le site Web suivant : <http://www.unwomen.org/fr/csw/csw64-2020>

## PARTIE II.

### QUESTIONNAIRE CONCERNANT LE CONTENU DES RAPPORTS NATIONAUX À L'OCCASION DE BEIJING +25

La présente note d'orientation fournit des questions visant à orienter les examens et les rapports nationaux et couvrant les 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing (ci-après dénommé « PAB »). En 2020, la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing sera examinée pour la première fois dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ci-après dénommé « Programme 2030 »). Pour des raisons pratiques, les 12 domaines critiques ont été regroupés en six grands volets mettant en évidence l'alignement des deux cadres.

Le Programme 2030 poursuit un objectif spécifique en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles (ODD 5, atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles) dont certaines cibles résonnent fortement avec le PAB (voir les deux colonnes du tableau ci-dessous). Il souligne également l'importance de l'intégration systématique d'une perspective de genre dans la mise en œuvre du Programme. Étant donné qu'il reprend les autres Objectifs de développement durable (ODD), le Programme comprend une série d'objectifs liés au genre qui traitent des domaines critiques du PAB, de la pauvreté des femmes à leur rôle dans l'environnement (voir la dernière ligne du tableau ci-dessous).

<b>Programme d'action de Beijing (12 domaines critiques)</b>	<b>Programme de développement durable à l'horizon 2030 (cibles dans le cadre des ODD 5)<sup>6</sup></b>
<b>A. Les femmes et la pauvreté</b>	5.1 Mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles partout dans le monde
<b>B. L'éducation et la formation des femmes</b>	
<b>C. Les femmes et la santé</b>	5.2 Éliminer toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles
<b>D. La violence à l'égard des femmes</b>	5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables
<b>E. Les femmes et les conflits armés</b>	5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés
<b>F. Les femmes et l'économie</b>	5.5 Assurer la participation pleine et effective des femmes et aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision
<b>G. Les femmes et la prise de décisions</b>	5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation
<b>H. Mécanismes institutionnels chargés de favoriser promotion de la femme</b>	5a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques
<b>I. Les droits fondamentaux des femmes</b>	
<b>J. Les femmes et les médias</b>	5b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications,
<b>K. Les femmes et l'environnement</b>	
<b>L. La petite fille</b>	

<sup>6</sup> Les versions abrégées des cibles officielles sont à des fins de commodité.

	5c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives en faveur de la promotion de l'égalité des sexes
<b>Programme de développement durable à l'horizon 2030</b> <b>(cibles spécifiques en matière d'égalité des sexes visées par d'autres ODD)<sup>7</sup></b>	
Pas de pauvreté (1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1b) Faim zéro (2.3) Bonne santé et bien-être (3.7, 3.8) Éducation de qualité (4.1, 4.2, 4.3, 4.5, 4.6, 4.7, 4a) Travail décent (8.3, 8.5, 8.7, 8.8, 8.9)	Inégalités réduites (10.2) Villes durables (11.7) Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (13b) Paix, justice et institutions efficaces (16.1, 16.2, 16.7) Partenariats pour la réalisation des objectifs (17.18)

La Déclaration politique marquant le vingtième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes<sup>8</sup> a mis en évidence un certain nombre de stratégies visant à mettre en œuvre de manière complète, efficace et accélérée la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. En conséquence, les rapports nationaux doivent examiner les progrès réalisés sur le plan législatif, politique et stratégique ; les mécanismes institutionnels permettant de promouvoir l'égalité des sexes ; l'évolution des normes discriminatoires et des stéréotypes sexistes ; les investissements visant à combler les manques de ressources ; la responsabilité pour les engagements existants et le renforcement des capacités, le recueil des données, le suivi et l'évaluation. Chaque pays est encouragé à procéder à des évaluations fondées sur des données factuelles des réalisations, ainsi que des échecs et des problèmes rencontrés dans ces domaines, en mettant l'accent sur 2014 et au-delà.

La section 1 doit établir une analyse macro-économique des priorités, des réalisations, des problèmes et des échecs, en mettant l'accent sur les cinq dernières années (par exemple, de 2014 à 2019, ou cinq ans après l'achèvement du dernier rapport) ; ainsi que des nouvelles priorités pour l'avenir.

La section 2 doit présenter une analyse plus détaillée des mesures prises afin de promouvoir l'égalité entre les sexes dans les douze domaines critiques du PAB, en mettant l'accent sur les cinq dernières années (depuis 2014 ou depuis l'achèvement du rapport précédent). L'utilisation des groupes thématiques et des questions d'orientation est encouragée afin d'étudier la manière dont le PAB et le Programme 2030 peuvent être mis en œuvre de façon à ce qu'ils se renforcent mutuellement, et ce, afin d'accélérer les progrès en faveur des femmes et des filles. Concernant chacun des domaines, une attention particulière doit être accordée à l'élaboration d'exemples concrets des mesures prises, des problèmes rencontrés et des réalisations effectuées, à partir de données, afin de les documenter lorsqu'elles sont disponibles.

La section 3 doit couvrir les processus et mécanismes nationaux, en reliant ceux relatifs à la mise en œuvre et au suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing à ceux relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La section 4 doit mettre en évidence les progrès réalisés en matière de disponibilité des données ventilées par sexe et des statistiques du genre, en reliant le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration et du

<sup>7</sup> Cette liste n'a qu'une valeur indicative et est non exhaustive. Les cibles ne sont incluses que si les indicateurs correspondants impliquent explicitement une ventilation par sexe et/ou font référence à l'égalité des sexes comme objectif sous-jacent. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le chapitre 2 : *Traduire les promesses en actions : l'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030* d'ONU-Femmes (2018). New York.

<sup>8</sup> E/2015/27, résolution 59/1.

Programme d'action de Beijing et la mise en œuvre sensible à l'égalité des sexes du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Étant donné que le Programme 2030 s'engage à ne laisser personne de côté, des questions d'orientation sur la situation des femmes et des filles victimes de formes multiples et convergentes de discrimination ont été intégrées dans toutes les sections. En outre, les États sont invités à fournir, chaque fois que cela est possible, des informations sur les mesures ciblées qu'ils ont mises en œuvre en faveur des groupes de femmes et de filles défavorisés, en particulier celles énumérées à la question 3. De même, les États sont encouragés à prendre en compte les droits fondamentaux de la femme (domaine critique I.), ainsi que les femmes et les filles de tous âges, y compris les petites filles (domaine critique L.), quels que soient la section ou le volet.

## Section 1 : Priorités, réalisations, problèmes et échecs

### **1. Quels ont été les réalisations, les problèmes et les échecs les plus importants en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes au cours des cinq dernières années ?**

En répondant à cette question, veuillez expliquer pourquoi votre pays considère ces questions comme importantes, comment il les a traitées, les difficultés qu'il a rencontrées et les facteurs qui ont permis de faire des progrès ou entraîné des échecs dans chaque cas (3 à 5 pages).

### **2. Parmi les priorités suivantes, quelles sont les cinq grandes priorités qui ont permis, au cours des cinq dernières années, d'accélérer les progrès en faveur des femmes et des filles dans votre pays par le biais de lois, de politiques et/ou de programmes ? (veuillez cocher les catégories concernées)**

- Égalité et non-discrimination devant la loi et accès à la justice
- Éducation de qualité, formation et apprentissage permanent pour les femmes et les filles
- Éradication de la pauvreté, productivité agricole et sécurité alimentaire
- Élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles
- Accès aux soins de santé, y compris la santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation
- Participation et représentation politiques
- Droit au travail et droits sur le lieu de travail (p. ex., écart salarial entre les sexes, ségrégation des emplois, progression de carrière)
- Esprit d'entreprise chez les femmes et entreprises dirigées par des femmes
- Services de soins et travaux domestiques non rémunérés ou conciliation entre vie professionnelle et vie de famille (par ex. : congé de maternité ou congé parental rémunéré, services de soins)
- Protection sociale sensible à l'égalité des sexes (p. ex. : couverture maladie universelle, transferts monétaires, allocations de retraite)
- Services et infrastructures de base (eau, installations sanitaires, énergie, transport, etc.)
- Renforcer la participation des femmes au développement durable
- Budgétisation favorable à l'égalité des sexes
- Inclusion numérique et financière des femmes
- Réduction des risques de catastrophes favorable à l'égalité des sexes et renforcement des capacités d'adaptation
- Évolution des normes sociales négatives et des stéréotypes sexistes
- Autre

*Veuillez nous faire part brièvement de vos remarques sur la manière dont votre pays a traité ces priorités (3 à 5 pages).*

### **3. Au cours des cinq dernières années, avez-vous pris des mesures spécifiques visant à prévenir toute forme de discrimination et à promouvoir les droits des femmes et des filles victimes de formes multiples et convergentes de discrimination ? (veuillez cocher les catégories concernées)**

- Femmes vivant dans des régions isolées et rurales

- Femmes autochtones
- Femmes appartenant à une minorité raciale, ethnique ou religieuse
- Femmes handicapées
- Femmes atteintes du VIH/SIDA
- Femmes ayant une orientation sexuelle et une identité sexuelle différente
- Jeunes femmes
- Femmes âgées
- Migrantes
- Femmes réfugiées et déplacées
- Femmes dans des situations de crise humanitaire
- Autre

*Veillez fournir des détails sur trois exemples concrets au maximum, notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, l'évaluation des répercussions, les enseignements tirés et les liens pour obtenir de plus amples informations. Le cas échéant, veuillez fournir des données permettant d'appuyer vos réponses (2 pages maximum).*

**4. Le nombre croissant de crises humanitaires causées par les conflits, les phénomènes climatiques extrêmes ou d'autres événements a-t-il affecté la mise en œuvre du PAB dans votre pays ?**

OUI/NON

*Si OUI, veuillez donner des exemples concrets des répercussions des crises humanitaires sur les progrès réalisés en faveur des femmes et des filles, dans votre pays, ainsi que des mesures prises pour prévenir les crises humanitaires et y répondre, en tenant compte de la problématique hommes-femmes (1 page maximum).*

**5. Parmi les priorités suivantes, quelles sont, selon votre pays, les cinq grandes priorités qui permettront dans les cinq prochaines années d'accélérer les progrès en faveur des femmes et des filles dans votre pays par le biais de lois, de politiques et de programmes ? (veuillez cocher les catégories concernées)**

- Égalité et non-discrimination devant la loi et accès à la justice
- Éducation de qualité, formation et apprentissage permanent pour les femmes et les filles
- Éradication de la pauvreté, productivité agricole et sécurité alimentaire
- Élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles
- Accès aux soins de santé de qualité et abordables, y compris la santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation
- Participation et représentation politiques
- Droit au travail et droits sur le lieu de travail (p. ex., écart de salaire entre les sexes, ségrégation des emplois, progression de carrière)
- Esprit d'entreprise chez les femmes et entreprises dirigées par des femmes
- Services de soins et travaux domestiques non rémunérés ou conciliation entre vie professionnelle et vie de famille (par ex. : congé de maternité ou congé parental rémunéré, services de soins)

- Protection sociale sensible à l'égalité des sexes (p. ex. : couverture maladie universelle, transferts monétaires, allocations de retraite)
- Services et infrastructures de base (eau, installations sanitaires, hygiène, énergie, transport, communication, etc.)
- Renforcer la participation des femmes au développement durable
- Budgétisation favorable à l'égalité des sexes
- Inclusion numérique et financière des femmes
- Prévention et réduction des risques de catastrophes favorable à l'égalité des sexes et renforcement des capacités d'adaptation
- Évolution des normes sociales négatives et des stéréotypes sexistes
- Autre

*Veillez nous faire part brièvement de vos remarques sur la manière dont vous prévoyez de traiter ces priorités (3 à 5 pages).*

## Section 2 : Progrès réalisés dans les 12 domaines critiques

La présente section couvre les progrès réalisés dans les 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing. Pour faciliter l'analyse, les 12 domaines critiques ont été regroupés en six grands volets mettant en évidence l'alignement du PAB sur le Programme 2030. Cette approche vise à faciliter l'analyse de la mise en œuvre des deux cadres qui se renforcent mutuellement pour accélérer les progrès en faveur de toutes les femmes et les filles.

### **Développement inclusif, prospérité partagée et travail décent**

#### **Domaines critiques :**

- A. Les femmes et la pauvreté
- F. Les femmes et l'économie
- I. Les droits fondamentaux des femmes
- L. La petite fille

#### **6. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour promouvoir l'égalité des sexes en ce qui concerne le rôle des femmes dans le travail rémunéré et l'emploi ?**

- Renforcement et application de lois, de politiques, et de pratiques sur le lieu de travail interdisant la discrimination lors du recrutement, maintien en fonction et promotion des femmes dans les secteurs public et privé et mise en place d'une loi sur la rémunération égale
- Mise en place et renforcement des politiques actives sur le marché du travail relatives à l'égalité des sexes (p. ex. : éducation et formation, compétences et subventions)
- Mesures prises pour prévenir le harcèlement sexuel, y compris sur le lieu de travail
- Renforcement du droit foncier et garantie du droit de propriété
- Amélioration de l'inclusion financière et accès au crédit, y compris pour les travailleuses indépendantes
- Amélioration de l'accès aux technologies modernes (y compris les technologies intelligentes sur le plan climatique), aux infrastructures et aux services (y compris la vulgarisation agricole)
- Soutien à la transition entre le travail informel et le travail formel, notamment grâce à des mesures juridiques et politiques qui profitent aux femmes travaillant dans le secteur informel
- Conception de mécanismes pour une participation égale des femmes aux instances de prise de décisions économiques (p. ex., au sein des ministères du commerce et des finances, des banques centrales et des commissions économiques nationales)
- Autre

*Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*



**7. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour reconnaître, réduire et/ou redistribuer les soins et travaux domestiques non rémunérés et promouvoir la conciliation travail-famille ?**

- Inclusion des soins et travaux domestiques non rémunérés dans les statistiques et la comptabilité nationales (p. ex., enquêtes sur l'utilisation du temps, exercices d'évaluation et comptes satellites)
- Développement de services de garde ou dispositions prises pour rendre les services existants plus abordables
- Développement du soutien aux personnes âgées fragiles et aux personnes nécessitant des formes de soins intenses
- Mise en place ou renforcement du congé maternité/paternité/parental ou des autres types de congés familiaux
- Investissement dans des infrastructures qui permettent d'économiser du temps et du travail, comme les transports publics, l'électricité, l'eau et l'assainissement, afin de réduire le fardeau des soins et travaux domestiques non rémunérés sur les femmes
- Promotion d'un travail décent pour les travailleuses domestiques rémunérées, y compris les travailleuses migrantes
- Campagnes ou activités de sensibilisation visant à encourager la participation des hommes et des garçons aux tâches familiales et domestiques non rémunérées
- Modification de la législation concernant la répartition des biens matrimoniaux ou des droits à la pension après le divorce, afin de reconnaître la contribution non rémunérée des femmes à la famille pendant le mariage
- Autre

*Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veuillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

**8. Votre pays a-t-il instauré des mesures d'austérité ou de consolidation fiscale, comme des réductions des dépenses publiques ou des effectifs dans le secteur public, au cours des cinq dernières années ?**

OUI/NON

**Si OUI, leur incidence sur les femmes et les hommes a-t-elle été évaluée ?**

- Oui, l'impact des mesures sur les femmes et les hommes a été estimé avant leur mise en place.
- Oui, l'impact a été évalué après la mise en place des mesures.
- Non, l'impact sur les femmes et les hommes n'a pas été évalué.

**Si OUI, veuillez décrire les conclusions de cette évaluation (1 à 2 pages).**

## **Élimination de la pauvreté, protection sociale et services sociaux**

### **Domaines critiques :**

- A. Les femmes et la pauvreté
- B. L'éducation et la formation des femmes
- C. Les femmes et la santé
- I. Les droits fondamentaux des femmes
- L. La petite fille

### **9. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour réduire ou éliminer la pauvreté chez les femmes et les filles ?**

- Promotion de l'accès des femmes pauvres à un travail décent, par le biais de politiques actives sur le marché du travail (p. ex., la formation professionnelle, les compétences, les subventions à l'emploi, etc.) et prise de mesures ciblées
- Élargissement de l'accès aux terres, au logement, au financement, à la technologie et/ou aux services de vulgarisation agricole
- Soutien de l'entrepreneuriat et des activités de développement des entreprises des femmes
- Mise en place ou renforcement de programmes de protection sociale pour les femmes et les filles (p. ex., les transferts monétaires pour les femmes avec enfants, les plans publics de garantie de l'emploi pour les femmes en âge de travailler, les pensions pour les femmes âgées)
- Mise en place ou renforcement de services juridiques peu coûteux à l'intention des femmes vivant dans une situation de pauvreté
- Autre

*Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veuillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

### **10. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour améliorer l'accès des femmes et des filles à la protection sociale ?**

- Mise en place ou renforcement de la protection sociale pour les femmes sans emploi (p. ex., allocations de chômage, programmes publics en faveur de l'emploi, assistance sociale)
- Mise en place ou renforcement de transferts monétaires conditionnels

- Mise en place ou renforcement de transferts monétaires inconditionnels
- Mise en place ou renforcement de pensions sociales non contributives
- Réforme des régimes de protection sociale contributifs pour renforcer l'accès des femmes et les niveaux d'allocation
- Amélioration de l'accès aux mesures susmentionnées pour des populations spécifiques (p. ex., les femmes travaillant dans le secteur informel, y compris les travailleuses domestiques, les immigrantes et les réfugiées et les femmes dans des contextes humanitaires)
- Autre

*Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veuillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

**11. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour améliorer les résultats en matière de santé des femmes et des filles ?**

- Promotion de l'accès des femmes aux services de santé à travers l'extension de la couverture sanitaire universelle ou des services de santé publics
- Développement des services de santé spécifiques aux femmes et aux filles, y compris des services de santé sexuelle et procréative, des services de santé mentale, de santé maternelle et de lutte contre le VIH
- Campagnes de sensibilisation du public et de promotion de la santé spécifiques en matière d'égalité des sexes
- Formation relative à la sensibilité au genre pour les prestataires de soins de santé
- Renforcement de l'éducation sexuelle complète dans les écoles ou par le biais de programmes communautaires
- Accès aux services de santé sexuelle et procréative pour les femmes et les filles réfugiées, et pour les femmes et les filles dans des contextes humanitaires
- Autre

*Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veuillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

## 12. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour améliorer les résultats de l'éducation et des compétences des femmes et des filles ?

- Mesures prises pour augmenter l'accès des filles à l'éducation, à l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et aux programmes de développement des compétences, mais aussi pour les maintenir dans ces programmes et les terminer
- Renforcement de programmes éducatifs pour accroître la sensibilité au genre et éliminer les préjugés à tous les niveaux de l'enseignement
- Formation en matière d'égalité des sexes et des droits de l'homme pour les enseignants et autres professionnels de l'éducation
- Promotion d'environnements éducatifs sûrs, inclusifs pour les femmes et les filles et sans harcèlement
- Amélioration de l'accès aux compétences et à la formation dans des domaines nouveaux et émergents, en particulier les STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques), et à la maîtrise et la culture numériques
- Accès à des services d'eau potable et d'assainissement sûrs et facilitation de la gestion de l'hygiène menstruelle, en particulier dans les écoles et autres lieux d'enseignement ou de formation
- Renforcement de mesures visant à prévenir les grossesses chez les adolescentes et à leur permettre de poursuivre leur éducation en cas de grossesse et/ou de maternité
- Autre

*Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

## Libérer de la violence, de la stigmatisation et des stéréotypes

### **Domaines critiques :**

- D. Violence à l'égard des femmes
- I. Les droits fondamentaux des femmes
- J. Les femmes et les médias
- L. La petite fille

## 13. Au cours des cinq dernières années, quelles sont les formes de violence à l'égard des femmes et des filles pour lesquelles vous avez ciblé des mesures prioritaires et dans quels contextes spécifiques ?

- La violence entre partenaires intimes ou la violence conjugale, y compris la violence sexuelle et le viol conjugal
- Le harcèlement sexuel et la violence dans les lieux publics, en milieu scolaire et sur le lieu du travail

- La violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie (p. ex., la cyberviolence ou le harcèlement en ligne)
- Le féminicide
- La violence à l'égard des femmes en politique
- Les mariages d'enfants et les mariages précoces et forcés
- La mutilation génitale féminine
- Autres pratiques préjudiciables
- La traite des femmes et des filles
- Autre

*Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veuillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

#### **14. Quelles sont les mesures auxquelles votre pays a donné la priorité au cours des cinq dernières années pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles ?**

- Mise en place ou renforcement de lois relatives à la violence à l'égard des femmes et renforcement de leur application et de leur mise en œuvre
- Mise en place, actualisation ou enrichissement de plans d'action nationaux pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles
- Mise en place ou renforcement de mesures visant à améliorer l'accès des femmes à la justice (p. ex., la création de tribunaux spécialisés, la formation du personnel judiciaire et de la police, les ordonnances de protection, les voies de recours et de réparation, y compris pour les cas de féminicide)
- Mise en place ou renforcement de services pour les victimes de violence (p. ex., les refuges, les services d'assistance téléphonique, les services de santé spécialisés, les services juridiques ou de justice, le conseil ou le logement)
- Mise en place ou renforcement de stratégies visant à prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles (p. ex., dans le secteur de l'éducation, dans les médias, la mobilisation communautaire, l'action menée auprès des hommes et des garçons)
- Contrôle et évaluation de l'impact, y compris la production de données probantes et la collecte de données, notamment en ce qui concerne des groupes particuliers de femmes et de filles
- Mise en place ou renforcement de mesures pour améliorer la compréhension des causes et des conséquences de la violence à l'égard des femmes parmi les responsables de la mise en œuvre de mesures visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles
- Autre

*Veillez fournir des détails sur trois exemples concrets au maximum, notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, l'évaluation des répercussions, les enseignements tirés et les liens pour obtenir de plus amples informations. Veuillez également*

*fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

**15. Quelles sont les stratégies adoptées par votre pays au cours des cinq dernières années pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et les filles ?**

- Sensibilisation du public et évolution des attitudes et des comportements
- Action sur l'enseignement primaire et secondaire, y compris en instaurant une éducation sexuelle complète
- Mobilisation au niveau local et communautaire
- Changement de la représentation faite des femmes et des filles dans les médias
- Actions menées auprès des hommes et des garçons
- Programmes à l'intention des auteurs d'actes de violence
- Autre

*Veuillez fournir des détails sur trois exemples concrets au maximum, notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, l'évaluation des répercussions, les enseignements tirés et les liens pour obtenir de plus amples informations. Veuillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

**16. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et les filles, facilitée par la technologie (harcèlement sexuel en ligne, harcèlement en ligne, partage non consensuel d'images intimes) ?**

- Mise en place ou renforcement de dispositions légales et réglementaires
- Mise en œuvre des initiatives de sensibilisation visant le grand public et les jeunes femmes et hommes dans les milieux éducatifs
- Collaboration avec des fournisseurs de technologie pour définir et respecter de bonnes pratiques commerciales
- Autre

*Veuillez fournir des détails sur trois exemples concrets au maximum, notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, l'évaluation des répercussions, les enseignements tirés et les liens pour obtenir de plus amples informations. Veuillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

**17. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour combattre les images négatives des femmes et des filles, la discrimination et/ou les préjugés sexistes dans les médias ?**

- Mise en œuvre, renforcement et application de réformes juridiques pour lutter contre la discrimination et/ou les préjugés sexistes dans les médias
- Mise en place d'une réglementation contraignante pour les médias, y compris pour la publicité
- Soutien du secteur des médias pour élaborer des codes de conduite volontaires
- Formation aux professionnels des médias pour encourager la création et l'utilisation d'images non stéréotypées, équilibrées et diversifiées des femmes et des filles dans les médias
- Promotion de la participation et du leadership des femmes dans les médias
- Mise en place et renforcement de services de protection des consommateurs pour leur permettre de recevoir et examiner les plaintes relatives au contenu des médias ou à la discrimination ou aux préjugés sexistes dans les médias
- Autre

*Veillez fournir des détails sur trois exemples concrets au maximum, notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, l'évaluation des répercussions, les enseignements tirés et les liens pour obtenir de plus amples informations. Veuillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

**18. Votre pays a-t-il pris au cours des cinq dernières années des mesures spécifiquement conçues pour lutter contre la violence à l'égard des groupes spécifiques de femmes confrontés à de multiples formes de discrimination ?**

OUI/NON

*Si OUI, veuillez fournir la liste de ces mesures ainsi que trois exemples concrets de mesures prises, notamment leur objectif et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veuillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

## Participation, responsabilisation et institutions favorables à l'égalité des sexes

### Domaines critiques :

- G. Les femmes et la prise de décisions
- H. Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme
- I. Les droits fondamentaux des femmes
- J. Les femmes et les médias
- L. La petite fille

### **19. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour promouvoir la participation des femmes à la vie publique et à la prise de décisions ?**

- Réforme de la constitution, des lois et des règlements favorisant la participation des femmes à la vie politique, en particulier au niveau de la prise de décisions, y compris la réforme du système électoral, l'adoption de mesures spéciales temporaires comme les quotas, les sièges réservés, les critères de référence et les objectifs
- Mise en œuvre du renforcement des capacités, du développement des compétences et autres mesures
- Encourager la participation des minorités et des jeunes femmes, notamment par le biais de programmes de sensibilisation et de mentorat
- Possibilités de mentorat, de formation en leadership, en prise de décisions, en prise de parole en public, dans l'affirmation de soi et en matière de campagnes politiques
- Mesures prises pour prévenir, enquêter, poursuivre et punir la violence à l'égard des femmes en politique
- Collecte et analyse de données sur la participation politique des femmes, y compris des postes où elles sont soit nommées soit élues
- Autre

*Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veuillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

### **20. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour améliorer l'accès des femmes à l'expression et à la participation à la prise de décisions dans les médias, notamment grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) ?**

- Renforcement de l'offre d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) formels dans les médias et les TIC, y compris dans les domaines de la gestion et du leadership



- Mesures prises pour améliorer l'accès, l'accessibilité financière et l'utilisation des TIC pour les femmes et les filles (p. ex., des hubs wifi gratuits, des centres technologiques communautaires)
- Mise en place de réglementations visant à promouvoir l'égalité de la rémunération, le maintien et la progression professionnelle des femmes dans le domaine des médias et des TIC
- Collaboration avec les employeurs du domaine des médias et des TIC pour améliorer les politiques internes et les pratiques de recrutement sur une base volontaire
- Appui aux réseaux et organisations de femmes sur les médias
- Autre

Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. *Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

**21. Suivez-vous la part du budget national qui est investie dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (budgétisation favorable à l'égalité des sexes) ?**

OUI/NON

**Si OUI, quelle est la part approximative du budget national qui est investie dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ?**

*Veillez fournir des informations sur les domaines spécifiques dans lesquels ces ressources ont été investies, ainsi qu'une analyse sur les réalisations et les défis rencontrés pour rendre les budgets favorables à l'égalité des sexes.*

**22. En tant que pays donateur, votre pays effectue-t-il un suivi de la part de l'aide publique au développement (APD) qui est investie dans la promotion de l'égalité des sexes et dans l'autonomisation des femmes (budgétisation favorable à l'égalité des sexes) ?**

OUI/NON

Non applicable

**Si OUI, veuillez fournir des informations supplémentaires sur la méthodologie, l'étendue du suivi, les tendances passées et la part actuelle des investissements.**

**23. Votre pays dispose-t-il d'une stratégie ou d'un plan d'action nationaux valides pour l'égalité des sexes ?**

OUI/NON

**Si OUI, veuillez indiquer le nom du plan et la période couverte, ses priorités, son financement et son alignement sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de l'ODD 5.**

**Si OUI, le plan d'action national a-t-il été chiffré et des ressources suffisantes ont-elles été allouées au budget actuel pour sa réalisation ?**

**24. Votre pays a-t-il un plan d'action et un échéancier pour la mise en œuvre des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (dans le cas d'un État partie) ou des recommandations de l'Examen périodique universel ou d'autres mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies, pour lutter contre l'inégalité de genre et la discrimination à l'égard des femmes ?**

OUI/NON

**Si OUI, veuillez fournir quelques points importants des plans d'action et de l'échéancier pour la mise en œuvre.**

**25. Existe-t-il une institution nationale des droits de l'homme dans votre pays ?**

OUI/NON

**Si OUI, dispose-t-elle d'un mandat spécifique pour se pencher sur l'égalité des sexes ou la discrimination fondée sur le sexe ou le genre ?**

**Si OUI, veuillez fournir jusqu'à trois exemples de la manière dont l'INDH a promu l'égalité des sexes. (2 pages max.)**

**Des sociétés pacifiques et inclusives**

**Domaines critiques :**

- E. Les femmes et les conflits armés
- I. Les droits fondamentaux des femmes
- L. La petite fille

**26. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour instaurer et maintenir la paix, promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour un développement durable et mettre en œuvre le programme pour les femmes, la paix et la sécurité ?**

- Adoption et/ou mise en œuvre un plan d'action national pour les femmes, la paix et la sécurité
- Intégration des engagements en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité dans les principaux cadres relatifs à la politique, la planification et le suivi nationaux et interministériels
- Utilisation de stratégies de communication, notamment les réseaux sociaux, pour mieux faire connaître le programme pour les femmes, la paix et la sécurité
- Augmentation des allocations budgétaires pour la mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité
- Mesures prises pour réduire les dépenses militaires excessives et/ou contrôler la disponibilité des armements
- Réaffectation des fonds des dépenses militaires au développement social et économique, notamment pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Appui d'une analyse des conflits et des mécanismes d'alerte précoce et de prévention inclusifs et sensibles à l'égalité des sexes
- Autre

*Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

**27. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour renforcer le leadership, la représentation et la participation des femmes à la prévention et au règlement de conflits, à la consolidation de la paix, aux actions humanitaires et aux réactions aux crises, au niveau de la prise de décisions, dans des situations de conflits, y compris les conflits armés et dans des contextes fragiles ou de crise ?**

- Promotion et soutien de la participation significative des femmes aux processus de paix et à la mise en œuvre des accords de paix
- Promotion de la participation égale des femmes aux actions humanitaires et de réponse aux crises, à tous les niveaux, en particulier au niveau de la prise de décisions
- Intégration d'une perspective de genre dans la prévention et le règlement des conflits y compris les conflits armés
- Intégration d'une perspective de genre dans l'action humanitaire et la réaction aux crises
- Protection des espaces de la société civile et des défenseuses des droits des femmes
- Autre

*Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements*

*tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veuillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

**28. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour renforcer la responsabilité judiciaire et non judiciaire concernant les violations du droit international humanitaire et les violations des droits fondamentaux des femmes et des filles lors des conflits y compris les conflits armés, ou lors d'action humanitaire et de réaction aux crises ?**

- Mise en œuvre d'une réforme juridique et politique pour réparer et prévenir les violations des droits des femmes et des filles
- Renforcement des capacités institutionnelles, notamment du système judiciaire et des mécanismes de justice transitionnelle, le cas échéant, en cas de conflit et de réaction à une crise
- Renforcement des capacités des institutions du secteur de la sécurité en matière de droits de l'homme et renforcement de la prévention de la violence sexuelle et sexiste, mais aussi de l'exploitation et des abus sexuels
- Amélioration de l'accès des femmes victimes du conflit, les réfugiées ou déplacées à des services de prévention et de protection contre la violence
- Mesures prises pour lutter contre le trafic d'armes
- Mesures prises pour lutter contre la production, l'utilisation et le trafic de drogues illicites
- Mesures prises pour lutter contre la traite des femmes et des enfants
- Autre

*Veuillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veuillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

**29. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour lutter contre la discrimination à l'égard des petites filles et des violations de leurs droits fondamentaux ?**

- Mesures prises pour lutter contre les normes et les pratiques sociales négatives et faire mieux connaître les besoins et le potentiel des petites filles
- Renforcement de l'accès des filles à une éducation, à un développement de compétences et à une formation de qualité
- Lutte contre les désavantages sur le plan de la santé en raison de la malnutrition, de la maternité précoce (l'anémie p. ex.) et de l'exposition au VIH/SIDA et à d'autres maladies sexuellement transmissibles
- Mise en œuvre de politiques et de programmes visant à réduire et à mettre fin au mariage d'enfants, aux mariages précoces et aux mariages forcés

- Mise en œuvre de politiques et de programmes visant à éliminer la violence à l'égard des filles, notamment la violence physique et sexuelle et les pratiques préjudiciables
- Mise en œuvre de politiques et de programmes visant à mettre fin au travail des enfants et aux niveaux excessifs des soins et travaux domestiques non rémunérés effectués par les filles
- Promotion de la sensibilisation des petites filles et de leur participation à la vie sociale, économique et politique
- Autre

*Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

## Conservation, protection et réhabilitation de l'environnement

### **Domaines critiques :**

- I. Les droits fondamentaux des femmes
- K. Les femmes et l'environnement
- L. La petite fille

### **30. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour intégrer les perspectives et les préoccupations de genre dans les politiques gouvernementales ?**

- Soutien de la participation et du leadership des femmes dans la gestion et la gouvernance des ressources environnementales et naturelles
- Renforcement des preuves et/ou sensibilisation accrue aux dangers environnementaux et sanitaires liés au genre (p. ex., les produits de consommation, les technologies, la pollution industrielle)
- Amélioration de l'accès des femmes à la terre, à l'eau, à l'énergie et aux autres ressources naturelles et amélioration de leur contrôle à ces égards
- Promotion de l'éducation des femmes et des filles en sciences, en ingénierie, en technologie et dans d'autres disciplines liées à l'environnement naturel
- Amélioration de l'accès des femmes aux infrastructures durables permettant d'économiser du temps et de la main-d'œuvre (p. ex., l'accès à l'eau potable et à l'énergie) et aux technologies agricoles climatiquement rationnelles
- Mesures prises pour protéger et préserver les connaissances et les pratiques des femmes dans les communautés autochtones et locales liées aux médecines traditionnelles, à la diversité biologique et aux techniques de conservation
- Mesures prises pour faire en sorte que les femmes bénéficient équitablement d'emplois décents dans l'économie verte

- Contrôle et évaluation de l'impact des politiques environnementales et des projets d'infrastructure durable sur les femmes et les filles
- Autre

*Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

**31. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour intégrer les perspectives de genre dans les politiques et les programmes de réduction des risques de catastrophes, de résilience au changement climatique et d'atténuation de ce dernier ?**

- Soutien de la participation et du leadership des femmes, y compris celles touchées par les catastrophes, dans les politiques, programmes et projets de réduction des risques de catastrophes et de résilience au changement climatique et d'atténuation de ce dernier
- Renforcement des données concrètes de base et sensibilisation accrue à la vulnérabilité disproportionnée des femmes et des filles face aux conséquences de la dégradation de l'environnement et des catastrophes environnementales
- Promotion de l'accès des femmes touchées par une catastrophe à des services tels que les prestations de secours, l'assurance contre les catastrophes et l'indemnisation
- Mise en place ou renforcement de lois et de politiques favorables à l'égalité des sexes dans les domaines de la réduction des risques de catastrophes, de la résilience au changement climatique et de l'atténuation de ce dernier (p. ex., des lois applicables en cas de catastrophes, qui tiennent compte de la vulnérabilité des femmes lors des catastrophes)

*Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

Section 3 : Institutions et processus nationaux

**32. Quel est le mécanisme national actuel adopté par votre pays pour instaurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ? Veuillez le nommer et décrire son positionnement au sein du gouvernement.**

**33. La personne responsable du mécanisme national est-elle membre du processus institutionnel de mise en œuvre des ODD (p. ex., bureau de coordination interministériel, commission ou comités) ?**

OUI/NON

Il n'y a pas de processus national pour la mise en œuvre des ODD

*Si OUI, veuillez fournir des informations supplémentaires*

**34. Existe-t-il des mécanismes formels permettant aux différentes parties prenantes de participer à la mise en œuvre et au suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ?**

OUI/NON

**Si OUI,**

**a) parmi les parties prenantes suivantes, quelles sont celles qui participent officiellement aux mécanismes de coordination nationaux mis en place pour contribuer à la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ?**

**Déclaration et Programme d'action de Beijing**

- Organisations de la société civile
- Organisations des droits des femmes
- Milieu universitaire et groupes de réflexion
- Organisations confessionnelles
- Parlements/commissions parlementaires
- Secteur privé
- Système des Nations Unies
- Autres acteurs, veuillez préciser .....

**Programme de développement durable à l'horizon 2030**

- Organisations de la société civile
- Organisations des droits des femmes
- Milieu universitaire et groupes de réflexion
- Organisations confessionnelles
- Parlements/commissions parlementaires
- Secteur privé
- Système des Nations Unies
- Autres acteurs, veuillez préciser.....

**b) Avez-vous des mécanismes en place pour vous assurer que les femmes et les filles issues des groupes marginalisés peuvent participer et que leurs préoccupations sont prises en compte dans ces processus ?**

OUI/NON

*Veillez fournir plus de détails sur les mécanismes utilisés. (2 pages max.)*

**c) Veillez décrire la manière dont les parties prenantes ont contribué à la préparation du présent rapport national.**

**35. L'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles sont-elles considérées comme une priorité essentielle dans le plan national ou la stratégie nationale de mise en œuvre des ODD ?**

- Oui
- Non
- Il n'y a pas de plan national ou de stratégie nationale pour la mise en œuvre des ODD

*Veillez, donner des explications.*



## Section 4 : Données et statistiques

### **36. Quels sont les trois principaux domaines dans lesquels votre pays a fait le plus de progrès au cours des cinq dernières années en matière de statistiques du genre au niveau national ?**

- Promulgation de lois, règlements ou programmes/stratégies statistiques établissant des statistiques du genre
- Mise en place d'un mécanisme de coordination interinstitutionnelle relatif aux statistiques du genre (p. ex., groupe de travail technique, comité interinstitutionnel)
- Utilisation accrue de données sexospécifiques dans la formulation des politiques et l'exécution des programmes et projets
- Retraitement des données existantes (p. ex., recensements et enquêtes) pour produire des statistiques ventilées par sexe et/ou de nouvelles statistiques du genre
- Réalisation de nouvelles enquêtes pour produire des informations de base nationales sur des sujets spécialisés (p. ex., l'utilisation du temps, la violence sexiste, la propriété d'actifs, la pauvreté, le handicap)
- Amélioration des sources de données administratives ou alternatives pour combler les lacunes en matière de données sur le genre
- Production de produits de connaissance sur les statistiques du genre (p. ex., des rapports intuitifs, des notes d'orientation, des documents de recherche)
- Développement d'une base de données centralisée en ligne et/ou d'un tableau de bord sur les statistiques du genre
- Engagement dans le renforcement des capacités pour favoriser l'utilisation des statistiques du genre (p. ex., les formations, les séminaires d'appréciation statistique)
- Autre

*Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

### **37. Parmi les mesures suivantes, quelles sont les trois plus grandes priorités de votre pays pour le renforcement des statistiques nationales du genre au cours des cinq prochaines années ?**

- Élaboration des lois, règlements ou programmes/stratégies statistiques pour la promotion des statistiques du genre
- Mise en place d'un mécanisme de coordination interinstitutionnelle relatif aux statistiques du genre (p. ex., groupe de travail technique, comité interinstitutionnel)
- Utilisation accrue de données sexospécifiques dans la formulation des politiques et l'exécution des programmes et projets
- Retraitement des données existantes (p. ex., recensements et enquêtes) pour produire des statistiques du sexe et/ou de statistiques du genre

- Réalisation de nouvelles enquêtes pour produire des informations de base nationales sur des sujets spécialisés (p. ex., l'utilisation du temps, la violence sexiste, la propriété d'actifs, la pauvreté, le handicap)
- Utilisation accrue et amélioration des sources de données administratives ou alternatives pour combler les lacunes en matière de données sur le genre
- Production de produits de connaissance sur les statistiques du genre (p. ex., des rapports conviviaux, des notes d'orientation, des documents de recherche)
- Développement d'une base de données centralisée en ligne et/ou d'un tableau de bord sur les statistiques du genre
- Institutionnalisation des mécanismes d'échange entre utilisateurs et producteurs
- Renforcement des capacités statistiques des utilisateurs pour accroître l'appréciation statistique et l'utilisation des statistiques du genre (p. ex., les formations, les séminaires d'appréciation statistique)
- Autre

*Veillez fournir une brève explication et des exemples de vos plans (2 pages maximum).*

### **38. Avez-vous défini un ensemble national d'indicateurs pour suivre les progrès des ODD ?**

- Oui
- Non

**Si oui, combien d'indicateurs inclut-il et combien d'entre eux sont spécifiques au genre<sup>9</sup> ?**

**Si OUI, combien d'indicateurs spécifiques au genre sont des indicateurs de pays supplémentaires (c'est-à-dire qui ne font pas partie du cadre mondial de suivi et d'indicateurs des ODD) ?**

*Veillez fournir les indicateurs dans une annexe*

**Si NON, combien d'indicateurs d'ODD spécifiques au genre (liste fournie en Annexe 1) sont disponibles dans votre pays ?**

*Veillez fournir les indicateurs dans une annexe*

### **39. La collecte et la compilation de données sur les indicateurs de l'ODD 5 et sur les indicateurs spécifiques au genre dans le cadre d'autres ODD ont-elles commencé ?**

- Oui
- Non

---

<sup>9</sup> Le terme « indicateurs spécifiques au genre » désigne les indicateurs qui appellent explicitement une ventilation par sexe et/ou font référence à l'égalité des sexes comme objectif sous-jacent. Par exemple, l'indicateur 5.c.1 de l'ODD englobe le pourcentage de pays dotés de systèmes permettant de suivre les allocations publiques orientées vers les politiques et les programmes favorisant l'égalité entre les sexes. L'objectif sous-jacent est la promotion de l'égalité des sexes. Le terme est également utilisé pour les indicateurs où les femmes et les filles sont spécifiées dans l'indicateur comme population cible (voir ONU-Femmes. 2018. *Traduire les promesses en actions : L'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030*. New York).

**Si OUI, veuillez décrire les indicateurs ayant été privilégiés**

**Si NON, expliquez les principaux défis pour la collecte et la compilation des données sur ces indicateurs**

**40. Lesquelles des ventilations<sup>10</sup> suivantes sont régulièrement fournies par les principales enquêtes dans votre pays ?**

- Situation géographique
- Revenus
- Sexe
- Âge
- Éducation
- Situation matrimoniale
- Origine ethnique
- Statut migratoire
- Handicap
- Autres caractéristiques pertinentes aux contextes locaux

\* \* \*

---

<sup>10</sup> Comme spécifié dans le document A/RES/70/1, avec ajout de l'éducation et de la situation matrimoniale.